

Une pensée de Socrate inspirée à Augustin par Valère Maxime

La regrettée Ilona Opelt a retracé, en un panorama suggestif, les vicissitudes de la polémique engagée par les Pères latins contre le prestige de Socrate¹. Alors que la tradition grecque, était dans l'ensemble favorable au sage d'Athènes, les apologistes d'Afrique n'ont cessé de le combattre, même si Lactance tente d'ouvrir avec lui un certain dialogue².

Chez Augustin, se dessine une attitude plus équitable, qui, amorcée dans le *De uera religione*³ vers 390, gagne en ampleur, une décennie après, dans le *De consensu euangelistarum*, où, face à des adversaires païens marqués par l'influence de Porphyre⁴, Augustin fait valoir que tel comportement du Christ qu'ils attaquaient, telle marque de hauteur qu'ils blâmaient chez le Dieu d'Israël⁵, pouvaient se recommander de l'exemple de Socrate. Ainsi au Christ on reprochait, dans les cercles porphyriens, de n'avoir composé aucun écrit⁶ ; à

1. I. OPELT, «Das Bild des Sokrates in der christlich-lateinischen Literatur», *Platonismus und Christentum = Festschrift für H. Doerr*, *JbAC Erg.-Bd.* 10, Münster 1983, 191-207. Les sigles utilisés : 1. pour les références aux auteurs modernes sont ceux de l'*Année Philologique* ; 2. pour les titres d'œuvres latines sont ceux du *Thesaurus linguae latinae*.

2. Dans *inst.* 3, 20, 2, Lactance reconnaît à Socrate le mérite d'avoir fait la critique d'une religion à portée de notre intelligence (*Non inficior fuisse illum paulo cordatiorem quam ceteros qui naturam rerum putauerunt ingenio posse comprehendere*) et d'avoir fait le procès des "cultes publics". Mais comment expliquer alors que le sage ait juré "par le chien" ou par "l'oise" ? (*ibid.* 15)

3. Cf. *uer. rel.* 1, 2, où Augustin trouve une raison au serment par un chien ou une pierre : «Non quod uere lapis et canis essent colenda sapientibus, sed ut hoc modo intellexerent qui possent tanta superstitione demersos esse homines».

4. Comme l'ont fait valoir H.J. VOGELS, *S. Augustins Schrift "De consensu euangelistarum" unter vornehmlicher Berücksichtigung ihrer harmonistischen Anschauungen. Eine biblisch-patristische Studie*, in *Bibl. Studien* 13, 5, Freiburg-i.-Br 1908, 9-12 et P. COURCELLE, «Propos antichrétiens rapportés par saint Augustin», *RecAug* 1, 1958, 186.

5. Ce sont les articulations maîtresses de la *quaestio contra paganos* extraite du livre 1 du *De consensu*, par G. MADEC, «Le Christ des païens d'après le "De consensu euangelistarum" de saint Augustin», *RecAug* 16, 1992, 14-21 particulièrement.

6. Cf. AVG., *cons. euang.* 1, 7, 11 : «Sed illud prius discutiendum est, quod solet nonnullos mouere, cur ipse Dominus nihil scripserit, ut aliis de illo scribentibus necesse sit credere. Hoc enim dicunt illi uel maxime pagani, qui Dominum ipsum Iesum Christum culpare aut blasphemare non audent, eique tribuunt excellentissimam sapientiam, sed tamen

cette objection Augustin répond que furent dans ce cas Pythagore⁷ — le trait est noté par Porphyre lui-même⁸ — et Socrate, qui ne sut exprimer sa pensée que dans des vers ésoques⁹. Cette information, comme l'a justement noté P.Courcelle, vient, non du *Phédon*, mais d'une source latine, le fabuliste Avienus¹⁰.

Un autre grief visait le Dieu des Juifs : comment ne pas repousser son culte ennemi du culte des dieux des autres nations¹¹ ? Le défi porte la marque de Porphyre. D'après une "objection" de l'*Apocriticus* de Macarius Magnès, qui a toutes chances de refléter une allégation du *Κατὰ χριστιανῶν*¹², son auteur, Porphyre s'insurgeait contre l'idée que le Dieu d'Israël s'irritât d'entendre nommer d'autres dieux, alors que l'Écriture reconnaissait leur existence¹³. Contre cet appel à la tolérance, inspiré d'un polythéisme inavoué, Augustin défend la prétention du Dieu de la Bible à être celui qui ne veut pas que soient honorées d'autres divinités¹⁴. Il produit, pour cela, à l'usage du moins de ses

tamquam homini.» D'après *ciu.* 19, 23, 2, cette thèse était diffusée par la *Philosophie des Oracles* de Porphyre : cf. J.J.O'MEARA, *Porphyry's Philosophy from Oracles in Augustine*, «Coll. des Études augustiniennes, sér. Antiquité 39», Paris 1959, 85.

7. *Cons. euang.* 1, 7, 12 : «A quibus quaero, cur de quibusdam nobilissimis philosophis suis hoc crediderint, quod de illis eorum discipuli scriptum memoriae reliquerunt, cum de se ipsi nihil scripsissent. Nam Pythagoras, quo in illa contemplatiua uirtute nihil tunc habuit Graecia clarius, non tantum de se, sed nec de ulla re aliquid scripsisse perhibetur.»

8. Cf. PORPH., *uita Pythagori* 57.

9. Cf. AVG., *cons. euang.* 1, 7, 12 (suite du texte cité n. 7) : «Socrates autem, quem rursus in actiua, qua mores informantur, omnibus praetulerunt, ita ut testimonio quoque dei sui Apollinis omnium sapientissimum pronuntiatum esse non taceant, Aesopi fabulas pauculis uersibus persecutus est uerba et numeros suos adhibens rebus alterius, usque adeo nihil scribere uoluit, ut hoc se coactum imperio sui daemones fecisse dixerit.»

10. P.COURCELLE, *Les Lettres grecques en Occident*, «Coll. de la Bibl.Ec.fr.Athènes Rome 167», Paris 2, 1948, 154, n. 7., où l'on lit, à propos du détail sur Socrate de *cons.euang.* 1,7,11 : «Cf. Avien., *Fabulae*, Prol. ad Theodosium : 'Huius ergo materiae ducem nobis Aesopum noueris... Verum has pro exemplo fabulas et Socrates diuinis operibus indidit', d'après Platon, *Phédon*, 60d».

11. Cf. AVG., *cons. euang.* 1, 18, 26 : «Nihil ergo restat ut dicant cur huius Dei sacra recipere noluerint, nisi quia solum se coli uoluerit, illos autem deos gentium, quos isti iam colebant, coli prohibuerit».

12. Cf. G.RINALDI, «L'Antico Testamento nella polemica anticristiana di Porfirio di Tiro», *Augustinianum*, 22, 1982, 108, n. 56 particulièrement.

13. Cf. A.HARNACK, «Kritik des Neuen Testaments von einem griechischen Philosophen des 3.Jahrhunderts (Die im "Apokriukus" des Macarius Magnes enthaltenen Streitsschrift)», *Texte u.Unters.* 37, 4, Leipzig 1911, 90 : *Quästion* 4, 23 : Ἐχοιμι ἄν σοι καὶ ἀπὸ τοῦ νόμου δεῖξαι τὸ τῶν θεῶν πολύοπτον ὄνομα ἐν τῷ βοᾶν καὶ μετὰ πολλῆς αἰδοῦς νουθετεῖν τὸν ἀκούοντα· «Θεοὺς οὐ κακολογήσεις καὶ ἄρχοντα τοῦ λαοῦ σου οὐκ ἐρεῖς κακῶς»· οὐ γὰρ ἄλλους παρὰ τοὺς ἡμῖν νομιζομένους ᾧδε θεοὺς λέγει. (...) Διὸ πάνυ σφάλλεσθε νομίζοντες χαλεπαίνειν τὸν θεόν, εἰ τις καὶ ἄλλος κληθεῖη θεὸς καὶ τῆς αὐτοῦ προσηγορίας τυγχάνοι.

14. Cf. AVG., *cons.euang.* 1, 19, 27 : «Si autem colendus est (Deus), non omnes colendi sunt, quia, nisi solus colatur, iste non colitur».

adversaires, le témoignage d'un philosophe, qui est un des leurs et qu'un oracle a proclamé le plus sage des hommes, Socrate :

Certe sententia illius eorum philosophi proditur, quem sapientissimum omnium hominum etiam oraculo fuisse firmarunt. Socratis enim sententia est unumquemque deum sic coli oportere, quomodo seipse colendum esse praeceperit (cons. euang. 1, 18, 26).

«On nous rapporte du moins un trait de ce philosophe de chez eux qu'un oracle leur confirma être le plus sage de tous les hommes. De Socrate en effet est cette pensée que chaque dieu doit être adoré selon les préceptes qu'il a donnés pour l'adorer».

La *sententia* provient d'une source, ainsi que le note Augustin : *proditur*¹⁵. Comme pour le détail des vers ésopiques, elle doit être latine. En effet, la référence grecque, que propose l'éditeur viennois du *De consensu*, Wehreich (Xénophon, *Mémorables* 4, 3, 16), n'est guère topique¹⁶ : la "loi de la cité", à laquelle, selon ce texte, Socrate devrait satisfaire pour plaire aux dieux¹⁷, n'est pas comparable à la volonté divine en forme de préceptes, dont parle la *sententia*. Faire dépendre cette dernière, d'autre part, à l'exemple d'I. Opelt, de la formule du chapitre 21 de l'*Apologie de Socrate* sur "le très grand cas qu'il importe de faire de ce qui a trait à la divinité"¹⁸ revient à se contenter d'une approximation.

S'il faut donc penser que la *sententia*, rapportée par le *De consensu*, repose sur un témoignage latin, encore convient-il de ne pas se résigner à le prendre dans l'anthologie des textes cicéroniens qui louent Socrate, sa sagesse éminente ou sa confiance dans son δαμόνιον. Ce que fait I. Opelt en nous renvoyant, entre autres passages, à *Academica* 1, 4, 16, qui, traitant du lieu commun de l'oracle sur Socrate, n'a de rapport qu'avec l'en-tête de notre *sententia*¹⁹.

Selon nous, aucun modèle latin n'a de liens plus étroits avec elle que cet extrait des *Facta et dicta memorabilia* de Valère Maxime consacré à Socrate :

*Socrates, humanae sapientiae quasi quoddam terrestre oraculum, nihil ultra petendum a diis immortalibus arbitrabatur quam ut bona tribuerent, quia ii demum scirent quid unicuique esset utile*²⁰.

15. Sur l'emploi de *proditur* pour renvoyer à des sources savantes anonymes on a plusieurs exemples dans *De ciuitate Dei* : 4, 27 ; 18, 37, auxquels on peut ajouter l'occurrence de *epist.* 17, 2.

16. Cf. CSEL 43, 42. Sur cette carence de l'apparat des sources de Wehreich F. Dolbeau avait attiré notre attention. Nous l'en remercions ici.

17. Cf. XEN., *Memorabilia* 4, 3, 16 : Σωκράτης Ὁρᾶς γὰρ ὅτι ὁ ἐν Δελφοῖς θεός, ὅταν τις αὐτὸν ἐπερωτᾷ, πῶς ἂν τοῖς θεοῖς χαρίζοιτο, ἀποκρίνεται. Νόμῳ πῶλεως.

18. Cf. PLAT., *apol. Socr.*, 21e : Ὅμως δὲ ἀναγκαῖον ἐδόκει εἶναι τὸ τοῦ θεοῦ περὶ πλεῖστοι ποιέσθαι.

19. Cf. CIC., *ac.* 1, 4, 16 : «Hic (Socrates) in omnibus fere sermonibus, qui ab iis qui illum audierunt perscripti uarie copioseque sunt, ita disputat ut nihil adfirmet, ipse refellat alios, nihil se scire dicat nisi id ipsum eoque praestare ceteris, quod illi quae nesciant scire putent, ipse se nihil scire id unum sciat ob eamque rem se arbitrari ab Apolline omnium sapientissimum esse dictum.»

20. VAL. MAX. 7, 2, ext. 1, 326 Kempf.

“Socrate, qui fut comme l’oracle de la sagesse humaine sur terre, pensait qu’il ne fallait rien demander d’autre aux dieux immortels que de nous donner le bonheur, parce qu’eux seuls savaient ce qui est utile à chacun”.

L’argumentaire de cet apophtegme est constitué de deux axes : 1. Aux dieux appartient la décision qui définit la manière dont l’homme profite de la prière : *nihil ultra petendum a diis immortalibus (...) quam ut bona tribuerent*. 2. Le culte “utile” est l’objet de rapports exclusifs entre chaque divinité et ses fidèles : *ii demum scirent quid unicuique esset utile*.

Comment ne pas reconnaître dans ces deux axes le canevas de la *sententia* ciselée par Augustin pour les besoins de sa cause ? Celle-ci affirme — c’est le premier axe — que chaque dieu fixe les normes de son culte par des “préceptes”, une forme d’expression de la volonté divine à laquelle Augustin, à maintes reprises, reconnaît le mérite d’être “utile”²¹. Or l’“utilité”, c’est la visée de la seconde thèse de la notice de Valère Maxime. L’autre axe de la *sententia* est que chaque dieu décide de la forme d’adoration qui lui est adéquate, ce qui nous ramène au premier point de la notice du mémorialiste classique.

Pour l’admettre cependant, il faut faire face au fort courant de scepticisme qui balaie l’idée d’une l’influence possible de Valère Maxime sur Augustin. Il s’est exprimé surtout dans le répertoire des sources classiques d’Augustin dressé par H.Hagendahl, qui, sans nier l’existence de parallèles entre des passages d’Augustin et des textes des *Facta et dicta memorabilia*, les dissout dans une provenance commune : Varron ou Tite Live²². Mais ne s’en trouvent pas dévaluées pour autant d’autres études de sources, qui concluent à une utilisation de Valère Maxime par Augustin²³, du moins dans des chapitres du *De ciuitate Dei* relatifs à l’antiquité romaine²⁴, principalement ceux où la vérité historique le cède à une stylisation moralisante²⁵. Notre recherche montre qu’on trouve, déjà

21. Ainsi AVG. *util. cred.* 14, 31 : «Christum aliquid utile praecepisse iam credidi ; *serm. Denis*», 24, 1 : «Cum ergo magna faceret (Christus), praeciperet utilia (...)» ; et surtout *diu. quaest.* 82, 3 : «Sicut enim iustitia Dei est utilia praecipere et inoboedientibus poenas, oboedientibus autem praemia distribuere, ita iustitia est hominis praecipitis utilibus oboedire.»

22. H.HAGENDAHL, «Augustine and the Latin Classics», *Studia graeca et latina Gothoburgensia*, 20, Göteborg 1967, 667-669.

23. Ainsi l’éditeur du *Contra Cresconium*, dans CSEL 52, M.Petschenig renvoie, à propos d’une *sententia* de Carnéade sur l’hellébore (*c.Cresc.* 1, 19, 24), à Val. Max. 8, 7, ext.. 5.

24. Ainsi le trait de la statue de la Fortune consacrée par des femmes dans Aug., *ciu.* 4,19, dont on s’accorde à penser qu’il dépend de Val. Max. 1, 8, 4 : cf. Th. MOMMSEN, «Die römischen Patriziengeschlechter», *Römische Forschungen*, 2, Berlin 1879, 124, n. 25 : «Dagegen ist die Erzählung über den Fortunatempel *de ciu.* 4, 19 ohne Zweifel aus Valerius Maximus entlehnt» ; E. SCHWARZ, «De M.Terentii Varronis apud sanctos Patres capita duo», *JKPh* Suppl 16, 1888, 449, n. 1 : «Caput XIX (lib. 4) Valerii Maximi narratiunculae similis est, quam ut eum patris (sc. Augustin) hic auctorem fuisse possit negari».

25. Cf. I. CALABI, «Le fonti della storia romana nel De ciuitate Dei di sant’Agostino», *PP* 10, 1955, 281 particulièrement, étudiant l’allure emblématique qu’Augustin, dans *ciu.* 3, 20, imprime à sa narration et à son commentaire de la chute de Sagonte, lors de la seconde guerre punique, y voit l’influence de l’*exemplum de fide publica* que Valère Maxime, 6 ext. 1 a tiré de cet événement.

dans le *De consensu*, la trace de cet art d'exploiter au bénéfice de nouvelles valeurs la documentation de Valère Maxime. Le sort réservé à ce chroniqueur de "fioretti" n'est d'ailleurs pas unique : Augustin, encore dans le *De consensu*, fait siens des textes de Cicéron relatifs au culte des dieux, les taillant ou les résumant au gré de son raisonnement²⁶.

Rien ne montre mieux la liberté que notre auteur prend avec ses sources que la manière dont il substitue à l'en-tête de la notice de Valère Maxime sur Socrate : *humanae sapientiae quasi quoddam terrestre oraculum* une "carte de visite" passe-partout du sage d'Athènes : *quem sapientissimum omnium hominum etiam oraculo fuisse firmarunt*, éloge moins contaminé par le cliché du daimonium que ne l'est l'image de l'*oraculum* chez le modèle classique. La formule augustinienne amalgame, en effet, plusieurs témoignages cicéroniens (*Laelius*. 7; 13 ; *Academica*. 1, 16 ; *Cato*, 78), auxquels l'auteur du *De consensu*, dans un passage évoqué plus haut²⁷, renvoyait sans doute déjà .

Valère Maxime ne devait pas être un écrivain assez notable, pour qu'Augustin avouât à son égard sa dette, comme il le fait, dans le *De consensu*, pour Cicéron et Varron²⁸. Grand pourvoyeur d'*exempla*, l'auteur des *Facta et dicta memorabilia* tient cependant sa place, même si elle est anonyme, dans la culture littéraire d'anciens rhéteurs de l'antiquité chrétienne, Lactance²⁹ ou Augustin.

Jean DOIGNON

120 avenue Félix Faure, 75015 Paris

RÉSUMÉ : Dans le *De consensu euangelistarum*, Augustin, pour défendre la singularité du Dieu d'Israël, rapporte une pensée de Socrate recommandant d'adorer chaque dieu selon ses "préceptes". L'auteur du *De consensu* a ciselé cette *sententia* vraisemblablement à partir d'une notice de Valère Maxime sur Socrate traitant des rapports de l'homme et de la divinité dans la prière.

26. Comme l'a montré M. TESTARD, *Saint Augustin et Cicéron : II* : Répertoire de textes, «Coll. des Études augustinienes, sér. Antiquité 6», Paris 1958, 33-34, étudiant dans *cons. euang.* 1, 23, 32-33 et 1, 33, 51 un amalgame de textes d'extraits d'œuvres philosophiques et oratoires de l'Arpinate.

27. Cf. *cons. euang.* 1, 7, 12 (n. 9).

28. Cf. *cons. euang.* 1, 23, 32-33 et 1, 23, 35, où il est fait référence conjointement à Cicéron et à Varron.

29. Sur l'héritage de Valère Maxime chez l'auteur des *Diuinae institutiones* cf. A. KLOTZ, «Studien zu Valerius Maximus und den Exempla», *SBAW*, 1942, 45, 29-32.